

Changement de règlement à Lausanne

Résister à un policier municipal coûtera 500 francs d'amende

Le Conseil communal a accepté une modification du règlement général de police, sans toutefois pouvoir ajouter l'injure dans la liste.



Laurent Antonoff

Publié: 12.06.2025, 07h25



L'article désormais modifié du règlement général de police fixe le montant de l'amende en cas d'entrave à l'action des fonctionnaires de Lausanne, notamment les policiers municipaux.
(KEYSTONE/Laurent Gillieron)

KEYSTONE



Écoutez cet article:



00:00 / 02:45 1X

[BotTalk](#)

En bref:

- La résistance passive face aux policiers lausannois sera désormais sanctionnée de 500 francs.
- Les militants écologistes bloquant les rues seront particulièrement touchés par cette mesure.
- La majorité politique y voit un soutien symbolique au travail des fonctionnaires.
- Les Verts privilégient une approche préventive dans la formation des forces de l'ordre.

Résister faiblement et même passivement à l'action d'un fonctionnaire, notamment d'un agent de la police municipale de Lausanne, vous coûtera 500 francs à l'avenir. Et même 850 francs minimum en cas de récidive. Les cas de peu de gravité demeurent réservés. Ainsi en a récemment décidé la majorité des conseillers communaux en adoptant une modification du règlement général de police. Auparavant, aucun montant ne figurait dans l'article concerné.

Entraver l'action d'un policier, cela veut dire quoi? Loris Socchi (EàG): «C'est une infraction qui s'applique presque à chaque fois. Elle s'est appliquée notamment contre tous les militants écologistes qui bloquent la rue sans faire preuve d'aucune résistance active contre la police. J'en ai moi-même fait les frais.» C'est aussi refuser de se soumettre à un contrôle policier, empêcher une arrestation ou donner un faux nom ou une fausse adresse.

Une portée symbolique à Lausanne

Les Vert'libéraux, l'UDC, le PLR et une majorité du groupe PS ont soutenu le préavis municipal. «On peut y voir une portée symbolique en guise de soutien au travail des fonctionnaires. Cela permet notamment de montrer notre reconnaissance à leur travail essentiel qu'ils effectuent quotidiennement», a estimé Samuel de Vargas (PS).

«On ne modifie pas un règlement communal afin de faire un geste symbolique à l'endroit d'une catégorie de nos employés communaux qui font face à ce type de violences, ou à ce type de difficultés dans l'exercice de leurs fonctions», a déclaré Pierre Conscience (EàG). Pour l'élue d'extrême gauche, «ce n'est vraiment pas faire honneur à notre travail que d'avancer avec ce type de démarche là. C'est plutôt faire offense aux personnes qui souffrent de ce type de situation.»

Mieux former la police à Lausanne

Également opposés au préavis, les Verts auraient préféré une réponse municipale incluant la prévention. Tatiata Taillefert: «La

prévention doit aussi être présente dans la formation de la police, de façon qu'elle puisse agir avec tolérance et humanité dans tous les contextes, quels que soient les dérapages verbaux ou physiques qu'elle peut être amenée à subir.»

Le préavis municipal ⁷ constituait un contre-projet au projet de règlement de Fabrice Moscheni (UDC) et Xavier de Haller (PLR) intitulé «Mieux protéger les policières et les policiers». Le document original ajoutait l'injure à l'entrave. L'injure ne pouvant être régulièrement prévue dans un règlement de police, étant donné que les infractions à l'honneur sont réglées de manière exhaustive par le droit fédéral – dans le Code pénal –, la Municipalité a donc soumis un contre-projet, sans mention du mot «injure».

NEWSLETTER

«Dernières nouvelles»

Vous voulez rester au top de l'info? «24 heures» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre Canton, en Suisse ou dans le monde.

[Autres newsletters](#)

Inscrit

Laurent Antonoff est journaliste à la rubrique Vaud depuis 1990. Après avoir couvert les régions du Nord vaudois et de la Riviera, il rejoint la rédaction lausannoise au tournant du millénaire. Romancier à ses heures, il est lauréat du Prix du journalisme local de la Berner Zeitung en 1998. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

55 commentaires